



Distr.  
LIMITÉE

T/L.686/Add.1

3 août 1956

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-huitième session  
Point 4 de l'ordre du jour, partie c)

SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE NAURU

Document de travail rédigé par le Secrétariat

Note : Le Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle de Nauru a approuvé les modifications ci-après au document T/L.686. Ces modifications se fondent essentiellement sur les déclarations faites, devant le Conseil de tutelle, par le Représentant spécial de l'Autorité administrante.

I. GENERALITES

Paragraphe 4 : Ajouter après le paragraphe 4, un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"L'Autorité administrante a déclaré au Conseil, à la dix-huitième session, que, contrairement aux doutes que la Mission de visite paraissait entretenir d'après le paragraphe 23 de son rapport, l'Administration du Territoire n'était pas subordonnée aux Phosphate Commissioners; ceux-ci ne commandaient à personne, à l'exception de leurs employés, et certainement pas à l'Administration du Territoire. Les Commissaires étaient naturellement libres pour autant qu'il s'agissait de leur activité technique, mais ils étaient soumis à un certain nombre de restrictions; par exemple, en vertu de la Jords Ordinance de 1921-1951, seul l'Administrateur avait le pouvoir de désigner les terrains à classer comme phosphatiques. L'indépendance budgétaire de l'Administration était totale."

Paragraphe 6 : Remplacer les deux premières phrases par la phrase suivante :

"L'Autorité administrante a fait savoir au Conseil, à sa dix-huitième session, que les projets prévoyant l'augmentation de la production avaient ramené à une quarantaine d'années la durée d'exploitation approximative des gisements de phosphates."

Paragraphe 8, première et deuxième lignes : Remplacer les mots "L'Autorité administrante a fait savoir au Conseil de tutelle, à sa dix-huitième session", par les mots "Dans son rapport annuel, l'Autorité administrante a indiqué ...".

Paragraphe 10, première et deuxième lignes : Remplacer les mots "L'Autorité administrante a fait savoir au Conseil de tutelle, à sa dix-huitième session", par les mots "Dans son rapport annuel, l'Autorité administrante a indiqué ...".

Paragraphe 12, première ligne : Au début de la phrase, ajouter les mots "La Mission a indiqué que ...".

Paragraphe 14 : Après le paragraphe 14, ajouter un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"A la dix-huitième session du Conseil, l'Autorité administrante a indiqué qu'on avait continué à chercher une région qui se prêterait à la réinstallation éventuelle des Nauruans, mais qu'aucune des cinq régions étudiées jusqu'à présent ne convenait entièrement. L'Administration songeait maintenant à trois autres régions, qui seraient étudiées aussitôt que possible. L'Autorité administrante a souligné qu'elle avait pour principe de consulter les Nauruans eux-mêmes à ce sujet, et que la suggestion de la Mission de visite concernant la création d'un organe consultatif mixte serait prise en considération. Elle a également indiqué que tous les fonds nécessaires pour assurer l'éventuelle réinstallation des Nauruans seraient accordés, selon les besoins, et que toute assistance voulue, qu'il s'agisse de formation spéciale ou d'assistance et de conseils techniques, serait dûment fournie."

## II. PROGRES POLITIQUE

Paragraphe 17 : A la fin de la phrase, ajouter les mots "... dont les pouvoirs et attributions sont exposés ci-dessous."

Paragraphe 18, sixième et septième lignes : Remplacer les mots "par l'intermédiaire de" par le mot "dans"; après le mot "Domaneab", ajouter le membre de phrase suivant: "... (Salle du Conseil et lieu de réunion des habitants)...".

Paragraphe 18, huitième et neuvième lignes : Remplacer les mots "L'Autorité administrante a tenu le Conseil de gouvernement local de Nauru au courant des résultats des enquêtes" par les mots "L'Autorité administrante a toujours informé le Conseil de gouvernement local de Nauru des résultats et de l'importance des enquêtes".

Paragraphe 18, onzième ligne : Remplacer les mots "et où ils" par les mots "..., moment auquel les habitants".

Paragraphe 20, première ligne : Au début de la première phrase, ajouter les mots : "Dans son rapport annuel, l'Autorité administrante a déclaré qu'...".

Paragraphe 20, troisième et quatrième lignes : Modifier la deuxième phrase de ce paragraphe, de manière qu'elle se lise comme suit : "Le Conseil avait approuvé ces règlements et s'attendait à ce qu'ils fussent promulgués en temps voulu".

Paragraphe 20, neuvième ligne : Remplacer les mots "l'Administration a également préparé" par les mots "l'Administration avait également préparé".

Paragraphe 20, dixième ligne : Remplacer les mots "qui est encore" par les mots "qui était encore".

Paragraphe 20, douzième et treizième lignes : Modifier la dernière phrase, de manière qu'elle se lise comme suit : "... faisait l'objet d'une ordonnance dont on mettait actuellement le texte au point".

Paragraphe 20 : A la fin de ce paragraphe, ajouter le texte suivant :

"A la dix-huitième session du Conseil, le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré que le Conseil de gouvernement local de Nauru examinait actuellement le texte définitif du projet d'ordonnance sur la communauté nauruane incorporant les amendements qu'avait suggéré ledit Conseil, au moment où il avait étudié l'avant-projet dont il avait été saisi en 1955. Il a ajouté que, depuis le 1er juillet 1956, le Conseil avait adopté des règlements sur la création d'enclos pour le bétail, la surveillance du bétail errant, la procédure à suivre par le Conseil et l'élection du Chef supérieur. Le Conseil étudiait actuellement les nouveaux projets d'ordonnances sur le logement et les services sociaux.

Paragraphe 21 : Au début de la phrase, ajouter les mots : "D'après la Mission de visite ..."; ajouter une deuxième phrase ainsi conçue : "Toutefois, le Représentant spécial de l'Autorité administrante a souligné que le Conseil disposait du Nauru Royalty Trust Fund.

Paragraphe 25, quatrième et cinquième lignes : Supprimer les mots "A l'heure actuelle;" et "ne sont que légèrement supérieures à 12.000 livres par an" et, après les mots "Nauru Royalty Trust Fund" insérer les mots :

"... ont été pour 1954-1955 de 15.008 livrés ...".

Paragraphe 25 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré, à la dix-huitième session du Conseil, que les difficultés que le Conseil de gouvernement local rencontrait venaient de son manque d'expérience plutôt que de son manque de ressources. En fait, il n'avait pas entièrement dépensé les revenus qui lui étaient alloués. Pour l'exercice en cours, 5.770 livres étaient reportées de l'exercice 1954-1955. Le Représentant spécial a également déclaré que l'Administration prenait actuellement des mesures pour modifier l'Ordonnance relative au Conseil de gouvernement local en vue de donner au Conseil le pouvoir de lever des impôts et des taxes.

Paragraphe 31 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré à la dix-huitième session du Conseil que le Commonwealth Public Service Board n'avait pas encore pris cette décision, mais que l'on examinait la possibilité de rattacher les fonctionnaires d'outre-mer en poste à Nauru aux fonctionnaires d'outre-mer en poste dans d'autres territoires pour les fonder en un service territorial mixte".

Paragraphe 32, huitième ligne : Supprimer le mot "nauruan" après le mot "magistrat".

Paragraphe 34, première ligne : Remplacer les mots "A la dix-huitième session" par les mots "dans son rapport annuel".

Paragraphe 34 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial a déclaré au Conseil, à sa dix-huitième session, qu'il n'était pas moins important, aux yeux de l'Administration, qu'un grand nombre d'élèves puissent, s'ils le désirent et s'ils en sont capables, entreprendre des études du troisième degré et se préparer à occuper des postes comportant des responsabilités croissantes dans l'administration et le développement de leur pays. L'Autorité administrante étudiait très soigneusement les moyens de hâter la nauruanisation de l'Administration et tiendrait dûment compte des suggestions de la Mission de visite".

Paragraphe 37 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"A la dix-huitième session du Conseil, l'Autorité administrante a déclaré qu'il serait sans doute préférable de donner aux Nauruans une formation dans les postes actuels, afin de leur permettre d'accéder aux postes supérieurs, au lieu de créer des postes nouveaux pour lesquels il n'existerait aucun besoin permanent".

Paragraphe 38 : Modifier comme suit le texte des trois premières lignes :

"Au Tribunal central, un juge ou un magistrat a juridiction au civil et au criminel sur toutes les personnes. Au Tribunal de district, un magistrat, siégeant seul, connaît des affaires ...".

### III. PROGRES ECONOMIQUE

Paragraphe 40 : Modifier comme suit le texte des troisième et quatrième phrases :

"Tout le phosphate exporté est expédié vers ces trois pays, notamment vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La Mission de visite a déclaré que Nauru était le principal fournisseur d'engrais de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et qu'il était essentiel, pour l'économie de ces deux pays, de pouvoir se procurer des phosphates nauruans à des conditions avantageuses".

Paragraphe 40, douzième et treizième lignes : Mettre les mots "des redevances" avant les mots "pour chaque tonne de phosphate exportée"; mettre un point et commencer une nouvelle phrase par les mots :

"Ces redevances sont versées notamment au Nauru Royalty Trust Fund ...".

Paragraphe 43 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré, à la dix-huitième session du Conseil, que, bien qu'on les ait vivement encouragés à pratiquer la pêche sur une base commerciale en leur offrant notamment la garantie de débouchés et de prix stables, les Nauruans n'ont pas réagi et l'on a dû continuer les importations de poissons; l'Autorité administrante n'a cependant pas abandonné tout espoir de développer cette activité et poursuit ses efforts dans ce domaine".

Paragraphe 45, quatrième ligne : Remplacer les mots "à la dix-huitième session", par "dans son rapport annuel pour 1954-1955".

Paragraphe 45 : Ajouter les mots suivants à la fin de la dernière phrase :

"... comme l'a constaté la Mission de visite".

Paragraphe 48 : Modifier comme suit la première phrase

"Les British Phosphate Commissioners emploient 1.364 personnes dont 141 Nauruans".

Paragraphe 48 : A la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante :

"Le Représentant spécial a déclaré au Conseil, à sa dix-huitième session, que l'Autorité administrante, en élaborant sa politique en matière d'enseignement et en préparant des mesures relatives à la formation des apprentis, ne perdait pas de vue cet objectif".

Paragraphe 54, quatrième ligne : Supprimer les mots "affectés aux logements".

Paragraphe 55 : Au début de la phrase, remplacer les mots "On estime" par les mots "La Mission de visite a déclaré qu'elle estimait".

Paragraphe 56 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré au Conseil, à sa dix-huitième session, qu'outre les mesures déjà prises pour accorder au Conseil de gouvernement local le pouvoir de lever des impôts et des taxes en vue d'accroître ses ressources financières, l'Administration avait toute latitude pour accorder au Conseil des moyens financiers supplémentaires, prélevés sur les fonds territoriaux, à condition que le besoin en soit démontré à l'Administrateur, selon la procédure budgétaire régulière."

Paragraphe 58, neuvième ligne du deuxième alinéa : Modifier comme suit la phrase commençant par "on estime que moyennant une redevance de ...".

"La Mission de visite a estimé que moyennant une redevance de ...".

A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré, à la dix-huitième session du Conseil, que l'on pouvait considérer qu'en estimant à 1.500.000 livres en l'an 2000 le montant du Long-Term Investment Fund, la Mission était très en dessous de la réalité, car elle avait négligé de tenir compte des intérêts composés pendant une période de cinquante-trois ans. Compte tenu de ces intérêts, la somme serait d'environ 3 millions".

Paragraphe 63 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré au Conseil, à sa dix-huitième session, que le directeur des British Phosphate Commissioners avait accepté d'examiner des propositions de nouvelles augmentations et que l'Administrateur avait été prié d'aider les Nauruans à préparer leur dossier. Tous les fonds qui seraient nécessaires pour assurer l'éventuelle réinstallation des Nauruans seraient accordés selon les besoins, et toute l'assistance voulue, qu'il s'agisse de formation spéciale ou d'assistance et conseils techniques, serait fournie".

Paragraphe 69 : A la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

"Le Représentant de l'Autorité administrante a déclaré au Conseil, à sa

dix-huitième session, qu'elle avait fourni les renseignements prévus à l'article 5 de l'Accord de tutelle, dans ses rapports annuels au Conseil, mais que les British Phosphate Commissioners exerçaient leur activité non seulement à Nauru, mais aussi dans d'autres îles qui ne relèvent pas du Conseil de tutelle. Il serait impossible de présenter des renseignements concernant uniquement les phosphates de Nauru. L'Autorité administrante était persuadée que le Conseil n'avait pas besoin de ces renseignements, ni de connaître la partie confidentielle de la comptabilité des Commissioners pour remplir son mandat de façon satisfaisante. Ces renseignements ne pouvaient faire apparaître aucun bénéfice, puisqu'il n'y avait pas de bénéfice."

Paragraphe 75. quatrième ligne : Remplacer les mots "qu'elle possède" par les mots "que, selon lui, elle posséderait".

Paragraphe 76. première ligne : Remplacer les mots "L'Administrateur a précisé" par les mots "La Mission de visite a dit que l'Administrateur avait précisé".

Paragraphe 79 : A la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante :

"Le Représentant spécial de l'Autorité administrante a déclaré au Conseil, à sa dix-huitième session, que la possibilité de restituer à leurs propriétaires ou de mettre à la disposition de la collectivité une partie ou la totalité de la piste d'envol et d'atterrissage dépendait de la décision que l'Autorité administrante prendrait sur la nécessité d'un aéroport dans l'île".

Paragraphe 86 : A la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante :

"Le Représentant spécial a déclaré au Conseil, à sa dix-huitième session, que l'Autorité administrante se rendait parfaitement compte que, quel que puisse être l'endroit où serait réinstallée en définitive la plus grande partie de la population nauruane, les habitants qui continueraient à habiter l'île devraient recevoir une formation leur permettant de subvenir à leurs besoins fondamentaux grâce au développement de l'agriculture et à l'amélioration des méthodes de pêche".

#### IV. PROGRES SOCIAL

Paragraphe 90, huitième ligne : Remplacer "est" par "était".

Paragraphe 91, troisième ligne : Modifier comme suit le début de la deuxième phrase:

"Ces ouvriers vont travailler à Nauru pour une période d'environ douze mois, et, sauf renouvellement de leur contrat, sont renvoyés ensuite ...".

A la quatrième ligne, supprimer les mots "à l'expiration d'un délai de trois ans". Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 92, neuvième ligne : Ajouter, après "doivent alors quitter Nauru" les mots "et ne peuvent retourner dans l'île qu'à l'expiration d'un délai de trois ans". A la suite, insérer la dernière phrase du paragraphe 91, avant la phrase qui commence par les mots "pendant l'année qui fait l'objet ...".

#### V. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

Paragraphe 133 : Modifier le paragraphe de manière qu'il se lise comme suit :

"L'Autorité administrante déclare que l'enseignement donné dans les écoles destinées aux enfants d'autres îles du Pacifique est le même que dans les écoles nauruanes avec ces différences que la connaissance de l'anglais y est moins bonne, et que le fait que les élèves y sont plus ou moins de passage tend à ralentir leurs progrès. Le problème des élèves retardés est en voie d'être résolu, bien qu'il faille s'attendre à recevoir encore des enfants d'autres îles du Pacifique que l'on ne pourra pas toujours classer avec les élèves de leur âge".

Paragraphe 145, première et deuxième lignes : Modifier comme suit le début de la phrase : "L'Autorité administrante a déclaré dans son rapport annuel que l'Administration ...".

-----